

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Azoug
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Youssouf

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Molossi, Mme Maroun, M. Bluteau, M. Monany, M. Martin S.



Délibération n° 12-01 du 13 juin 2024

PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET SEINE-SAINT-DENIS HABITAT – CONVENTION ET SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°08-03 en date du 3 décembre 2020 approuvant la convention cadre 2021-2025,

Vu la convention cadre pour les années 2021-2025 entre le Département et Seine-Saint-Denis habitat en date du 11 janvier 2021,

Vu sa délibération n°12-01 en date du 19 mai 2022 approuvant l'avenant à la convention cadre et portant prolongation de la durée pour la période 2021-2026,

Vu l'avenant entre le Département et Seine-Saint-Denis habitat en date du 25 juillet 2022,

Vu sa délibération n°01-02 en date du 14 septembre 2023 approuvant l'avenant n°2 à la convention cadre et portant prolongation de la durée pour la période 2021-2029,

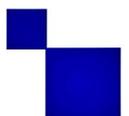
Vu l'avenant n°2 entre le Département et Seine-Saint-Denis habitat en date du 20 octobre 2023,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec Seine-Saint-Denis habitat pour l'année 2024 conformément à la convention cadre et à ses avenants ;

- ALLOUE une subvention d'investissement de 4 000 000 € à Seine-Saint-Denis habitat au titre de l'année 2024 ;



- APPROUVE le versement de la subvention en une fois, sur présentation par Seine-Saint-Denis habitat du rapport de gestion 2023 validé par son Conseil d'administration ;
- CHARGE M. le Président du conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.